



AVENANT N°2

Accord régional entre l'Etat et la Région Hauts-de-France

Lignes de partage entre :

- le volet déconcentré
du programme opérationnel national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion »
- le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi »
- le programme opérationnel national Initiative Emploi Jeunesse
 - le programme de développement rural

L'Etat,
Représenté par le Préfet de la région Hauts-de-France
Dont le siège est situé 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE Cedex,

d'une part,

et

La Région Hauts-de-France
Représentée par son Président,
Dont le siège est situé 151 Avenue du Président Hoover 59000 LILLE

d'autre part,

Vu l'accord régional entre l'Etat et la Région Hauts-de-France définissant, pour le Nord-Pas-de-Calais, les lignes de partage entre le volet déconcentré du programme opérationnel national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion », le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi », le programme opérationnel national Initiative Emploi Jeunesse et le programme de développement rural signé le 5 novembre 2014,

Vu l'avenant n°1 signé en date du 3 mars 2015 actant la modification de l'article 2 de l'accord régional entre l'Etat et la Région Hauts-de-France,

Vu l'appel à projets FSE-IEJ permanent commun Etat-Région « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi » lancé le 6 novembre 2014,

Vu l'approbation du comité de suivi du Programme Opérationnel régional 2014-2020 « Pour une croissance inclusive » du 3 juin 2016, des nouvelles recommandations de l'appel à projets commun Etat-Région « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi » et en particulier la prise en charge des dépenses liées au repérage pour les nouveaux projets au titre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi »,

Vu la consultation écrite du comité de suivi du Programme Opérationnel régional 2014-2020 « Pour une croissance inclusive » du 28 juin 2016 de l'appel à projets FSE-IEJ commun Etat-Région « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi » modifié,

Il est convenu :

Contexte :

La Région Hauts-de-France, autorité de gestion des fonds européens depuis 2014, s'est vu confier une enveloppe financière conséquente au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes, d'un montant total de 44,6 millions d'Euros (50% IEJ et 50% FSE). Sur cette enveloppe, 32,6 millions d'euros ont été consacrés au financement de projets de sas préparatoires à l'apprentissage en mode subvention, le reste étant géré dans le cadre du Programme Régional de la Formation, en mode marché, relevant de la formation permanente.

De son côté, l'Etat, au travers de son programme opérationnel déconcentré en Nord-Pas-de-Calais, gère également une enveloppe des crédits IEJ. Dans un souci de bonne coordination, un accord de lignes de partage entre l'Etat et la Région Hauts-de-France a été signé.

Le partage des rôles prévoit :

- le financement des actions de repérage des jeunes NEET et d'accompagnement vers l'emploi à l'Etat
- le financement des actions d'accompagnement des jeunes NEET vers l'apprentissage à la Région.

A noter que les programmes opérationnels européens portés par le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ne fusionnant pas à ce jour, le territoire concerné est circonscrit au Nord-Pas-de-Calais.

Pour une lisibilité optimale auprès des porteurs de projets, un appel à projet unique, commun à l'Etat et à la Région Hauts-de-France a été lancé en novembre 2014 et reconduit à 5 reprises.

L'Etat a aujourd'hui reçu suffisamment de projets pour programmer tous ses crédits et n'a plus besoin de relancer d'appel à projets. La Région Hauts-de-France a encore la possibilité de programmer des opérations.

Au vu des premiers éléments de bilan disponibles, des points à améliorer apparaissent et en particulier la difficulté de repérage des publics NEET en général. Cela renvoie notamment au rôle joué par des réseaux comme les missions locales ou autres prescripteurs et au grand nombre de projets programmés côté Etat et côté Région.

Considérant que l'objectif de programmation du volet déconcentré du Programme Opérationnel National est atteint à ce jour, et en accord avec le comité de suivi du 3 juin 2016, des nouvelles recommandations de l'appel à projets FSE-IEJ commun Etat-Région « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi » sont proposées :

- la prise en charge des dépenses liées à la mise en œuvre du repérage des jeunes NEET pour les projets relevant du PO Régional.
- la différenciation territoriale mieux adaptée aux besoins (en fonction du taux de chômage).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er :

L'article 5 - Initiative pour l'emploi des jeunes – IEJ- de l'accord régional des lignes de partage entre l'Etat et la Région Hauts-de-France est modifié comme suit :

Afin d'agir contre le chômage des jeunes dans les régions les plus touchées de l'union européenne, le conseil européen a décidé au sein du cadre financier pluriannuel des 7 et 8 février 2013 de créer une

initiative pour l'emploi des jeunes. L'IEJ vise à aider les jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formations (NEET)

Les régions éligibles sont celles où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25 %.

La mise en œuvre de l'IEJ en France est partagée, selon le même schéma que le Fonds social européen, entre l'Etat et les conseils régionaux. L'IEJ est donc mise en œuvre de la façon suivante :

- Un programme opérationnel national IEJ qui couvre l'ensemble de la métropole et des départements d'Outre-Mer, comprenant un volet central et des actions déconcentrées ;
- Des axes prioritaires intégrés aux PO régionaux FEDER/FSE par les conseils régionaux.

En conséquence, l'Etat et la Région Hauts-de-France Nord Pas de Calais – Picardie conviennent que :

- Sur le PO national IEJ 2014-2015 :

Le volet déconcentré IEJ Nord-Pas de Calais financera les actions ayant pour finalités de proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET de moins de 26 ans.

Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des acteurs locaux sera mobilisé, notamment par la voie d'appels à projets régionaux dont une partie des crédits aura été pré fléchée conformément aux recommandations nationales, afin d'offrir aux NEET de la région un parcours d'accompagnement allant du repérage à la véritable expérience professionnelle en passant par la construction d'un parcours d'accompagnement personnalisé et renforcé.

Les actions portées par les missions locales relèveront exclusivement du PON IEJ.

- Sur le PO régional FEDER-FSE 2014-2020 – OT8.2: Volet IEJ 2014-2015

Dans la lignée de l'objectif régional énoncé ci-dessus, le volet IEJ du PO régional Nord-Pas de Calais se concentre quant à lui sur les actions **offrant un parcours d'accompagnement du repérage à l'accès à l'apprentissage**, celles visant à agir pour le rattachement vers l'apprentissage ainsi que des actions de formation qualifiante. Les actions de formation qualifiante relèveront de la commande publique.

Le volet IEJ du PO régional vise le financement de tous dispositifs concourant à lever les freins empêchant d'accéder à l'apprentissage : préparation des jeunes NEET de moins de 25 ans à la rencontre avec les employeurs, développement de la prospection d'offres de contrats, sécurisation du démarrage du parcours ;

Les actions de formation qualifiante visent l'accès à une certification reconnue sur le marché du travail.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'accord régional de lignes de partage ainsi que l'avenant n°1 restent inchangées.

Fait à Lille, le

12 DEC. 2016

Le Préfet de la Région *Hauts-de-France*
Nord-Pas de Calais - Picardie

Le Président du Conseil régional
Hauts de France
Nord Pas de Calais - Picardie